

NOM :
CLUB :
LIGUE :

Courriel :

**EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE FLEURET**

1 - L'attaqué seul est touché :

- si, au lieu de parer, il essaye d'esquiver, mais sans y réussir
- s'il réussit une parade et riposte
- si, dans une attaque composée, il fait un arrêt sur la finale de l'attaque

2 - Au fleuret, mettre une partie non isolée de son arme en contact avec sa veste conductrice :

- est interdit et l'arbitre doit donner un carton rouge au tireur fautif
- est interdit mais n'est pas sanctionné
- est interdit et l'arbitre doit donner un carton jaune au tireur fautif

3 - Dans une attaque composée, l'adversaire a droit à la riposte :

- s'il trouve le fer dans une des feintes
- s'il pare la phase finale de l'attaque uniquement
- s'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant

4 - L'attaquant seul est touché :

- ne trouvant pas le fer, l'attaqué fait une riposte simple directe.
- dans une attaque composée, s'il est arrêté avec un temps d'escrime avant son action finale
- après la parade riposte, qui ne touche pas, il effectue une remise avant la remise de riposte

5 - Si, en cherchant le fer adverse pour l'écartier, l'attaquant ne le trouve pas :

- il garde la priorité
- la priorité passe à l'adversaire
- il garde la priorité s'il fait une fente en même temps qu'il cherche le fer